

Image not found or type unknown



remboursement prestation médecin recours

Par **jules verne**, le **17/04/2019** à **23:16**

suite à un accident de service + maladie professionnelle, j'ai été assisté par un médecin de recours pour une expertise médicale et l'avis est imputable en service.

j'ai payé 1500 euro à chaque expertise médicale à mes frais.

peut on se faire rembourser la totalité de mes frais par mon employeur ou c'est un forfait ou barème sécurité social.

je suis fonctionnaire territorial.

